

**RESEAU INTERNATIONAL FRANCOPHONE
DE DEVELOPPEMENT RURAL**

Conseil Régional de Développement Rural de l'Afrique Centrale

INSTITUT DU TRAVAIL DE L'AFRIQUE CENTRALE

Département de Développement Rural Durable

Bureau de Décentralisation Rurale

B.P 2901 KINSHASA GOMBE, RDC

TEL : 00243821776118-903635328-897158610

WHP : 00243985700569

E-mail : itac.orgsr@gmail.com

Web : www.itac-ilca.org

**QU'EST-CE QUE LE DEPARTEMENT DE DEVELOPPEMENT RURAL
DURABLE DE L'INSTITUT DU TRAVAIL DE L'AFRIQUE CENTRALE**



EDITION ITAC/2020

1. QU'EST-CE QUE L'ITAC/DERU

Par son vrai nom, le Département de Développement Rural Durable de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC/DERU) est un Département opérationnel de l'Institut du Travail de l'Afrique Centrale (ITAC) chargé d'assurer l'éducation rurale et paysanne continue des acteurs locaux de développement à la base (district, territoire, secteur, chefferie, groupement et village) et promouvoir le développement rural durable et participatif par la mise en place des Communautés Villageoises de Développement (CVD) alias « Gouvernements des Villages » dans les zones rurales de 11 pays de l'Afrique Centrale, membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) conformément aux normes pertinentes de chaque pays de la Sous-Région, de l'ONU, de l'OIT , de la CEEAC et de l'U.A.

Notre mission telle que fixe par le Conseil d'Administration de l'ITAC, sous l'impulsion des Chefs traditionnels :

A. EDUCATION RURALE ET PAYSANNE.

Nous assurons la formation des acteurs locaux de développement de base (cadres des territoires , des collectivités locales, des groupements, des chefferies et des villages) dans les disciplines aussi variées que pertinentes comme :

1. La gouvernance des entités décentralisées ;
2. La gouvernance des CVD et des villages ;
3. L'identification, la réalisation et le suivie des projets de développement local ;
4. Les finances publiques ;
5. La gestion de budget communautaire ;
6. Les droits et les obligations des citoyens ;:
7. Les rôles et les obligations de l'Etat ;
8. Les droits humains et des peuples ;
9. Préservation des écosystèmes des forets, eaux douces et terres humides
10. Le reboisement Communautaire ;
11. Agriculture familiale ;
12. L'hygiène et assainissement ;
13. La pêche durable ;
14. La chasse durable ;
15. L'économie rurale ;
16. Le droit coutumier ;
17. La cantonnage manuel ;
18. Le planning familial ;
19. L'organisation, fonctionnement et l'Administration des ONG ;
20. Les habitants ruraux ;
21. La gestion des conflits dans les zones rurales ;
22. La loi foncière ;
23. Les droits des femmes et des enfants dans les zones rurales
24. Les droits des paysans ;
25. La cooptions et ses conséquences pour le développement des zones rurales ;
26. La lutte contre la pauvreté et la misère
27. L'alcoolisme et la drogue, ses conséquences dans la communauté ;
28. Le rôle de la jeunesse dans un monde rural en mutation ;
29. La société traditionnelle et moderne ;
30. L'aide au développement

B. Nous travaillons pour le développement Rural Durable : « Le développement rural qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à s'en servir aussi de la même manière que vous l'avez bénéficié ».

pérenniser notre cavillation qui considère la nature comme notre supermarché mais également comme notre dépôt pharmaceutique, nous devons travailler pour les préserver en faveur de nos fils (filles) et petits-fils (filles)

Il est absolument urgent que nos forêts, eaux douces, terres humides, savanes et leurs biodiversités dans les zones rurales soient exploités d'une manière responsable et durable pour que les générations futures puissent s'en servir de la même manière que nos aînés se sont servis. Il ne faut pas que nos activités de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de la chasse, de l'artisanat etc... puissent détruire nos patrimoines biologiques, nous devons les exploiter durablement pour garder les ressources de la nature intacte, ce qui nous permettra de

- C. **Développement Rural Intégré** « chaque pays de l'Afrique Centrale doit se préoccuper par les défis majeurs de développement rural, il doit mettre rapidement en place des politiques qui maintiendront l'équilibre obligatoire entre les villes et les zones rurales dans tous les domaines à savoir : la santé, l'éducation, l'emploi, l'environnement, les infrastructures routières et sociales de base, le transport, la communication, l'électricité, l'eau potable, l'agriculture etc...».

Pour l'ITAC/DERU, cette politique de l'intégration des zones urbaines avec les zones rurales, doit intégrer aussi les priorités de développement de la population des zones rurales qui doit être consulté pour obtenir son adhésion, si les Gouvernements voulaient des résultats durables et un développement harmonieux entre les villes et les zones rurales.

Chaque Zone Rurale a le droit d'avoir tous les atouts pouvant lui permettre de se développer rapidement et d'une manière harmonieuse. Le monde rural a grandement besoin des routes en très bon état, des moyens de communications modernes, de transport adapté, le système des soins de santé primaire moderne et accessibles à tous, les infrastructures sociales de base moderne, des très bonnes écoles, une agriculture capable de nourrir les citoyens et de créer la richesse, la protection de l'environnement, une Autorité de l'Etat au service de développement rural et des paysans, un système de microcrédit adapté, l'intégration de l'économie rurale dans le système de l'économie provinciale, nationale et mondiale etc..

- D. **Le Développement Rural Participatif** : «l'implication significatif de la populaire dans le processus de développement rural avec l'objectif d'améliorer sensiblement leurs conditions de vie et du travail, le développement rural participatif est conçue comme une condition obligatoire et non comme une conséquence»

La population des zones rurales de l'Afrique Centrale doit arrêter avec la culture de l'assistance à vie, elle doit être les actrices de leur propre développement en comptant d'abord sur leurs propres efforts avant de demander aux autres de les aider. Il est temps pour les populations des zones rurales de chaque pays de l'Afrique Centrale, d'identifier leurs priorités de développement et de travailler activement pour les réaliser dans un esprit de solidarité agissante et de l'Unité leur propre développement social. Pour y parvenir, elles doivent mettre en place le système de développement rural Communautaire adapté et efficace que nous avons dénommé les CVD (les Communautés Villageoises de Développement) qui sont installés dans la majorité de pays en voie de développement et émergeant comme le Vietnam, Cameroun, Laos, Papouasie Nouvelle Guinée, Argentine, île Maurice, Maroc et c....

Les CVD sont des « Gouvernements des villages » pour les villageois et avec les villageois, elles ont comme mission principale d'appliquer et de faire appliquer les 25 piliers de développement rural communautaire de la CEEAC, des Nations unies, de l'OIT et de l'Union Africaine.

- E. **La promotion de Développement Humain** dans les zones Rurales : la lutte contre la misère et la pauvreté, la scolarisation obligatoire des tous nos enfants, les soins de santé primaires pour tous, la protection de l'environnement et des écosystèmes locaux, la lutte contre le chômage dans les zones rurales, la protection des droits des femmes, des enfants et des personnes de troisième âge, la gestion moderne des villages, l'habitat rural décent, l'assainissement pour tous, la lutte contre la faim et la malnutrition, l'eau potable pour tous, l'électrification rurale pour tous, la paix et la sécurité civile pour tous, la démocratie et l'Etat de droit dans les zones rurales, le cantonnement manuel permanent, le sport et le loisir etc...sont des articulations principales de développement de la qualité de vie dans le monde rural des pays de l'Afrique Centrale, membres de la CEEAC.

C'est le rôle principal des tous des Gouvernements des pays membres de la CEEAC de participer activement à l'amélioration de qualité de vie des populations paysannes de leur pays respectif, les OING et ONG qui travaillent sur le terrain doivent recevoir des Gouvernements des ressources nécessaires pour être très actives sur le terrain et répondre aux besoins de développement de la population.

Les CVD sont des chenilles ouvrières de développement rural à la base, elles doivent bénéficier du Gouvernement toute assistance dont elles ont besoin pour réaliser les 25 piliers de développement rural qui sont sous leur responsabilité pendant l'exercice 2021-2031.

Les Centres de Développement Rural Intégré (CEDI) qui sont des structures opérationnelles de la coordination des activités Administratives et techniques des CVD qui exercent leurs activités sous l'Autorité directe du Département Rural de l'Institut du Travail de l'Afrique Centrale, ce dernier exerce ses activités sous l'Autorité du Secrétariat Exécutif de l'ITAC.. Dans cet environnement du travail radicalement modifié, chaque structure jouera pleinement son rôle en s'engageant résolument dans le processus de développement du monde rural. Ce que le Vietnamiens et les Chinois appellent « DEVELOPPEMENT RURAL AXE SUR LES RESULTATS »

2. Les Communautés Villageoises de Développement (CVD):

Les CVD sont nées en Allemagne en 1948, immédiatement après la grande guerre pour permettre aux villages de prendre en charge toutes les questions liées à la reconstruction des zones rurales complètement détruites par la guerre, ce que les Allemands de l'Est ont appelé les «GOUVERNEMENTS DES VILLAGES» avant que les autres pays du monde qui ont connu un niveau de destruction sans précédente comme le Vietnam puisse adopter ce mode de développement rural communautaire qui a permis au Vietnam de devenir aujourd'hui, un pays émergent. La RDC, les zones rurales de pays comme la RDC, totalement détruit par la corruption, les vols et les guerres interminables mérite ce mode de développement participatif.

En Afrique Centrale, le Conseil Régional de Développement Rural de l'Afrique Centrale (CREDRAC) et le Conseil d'Administration de l'Institut du Travail de l'Afrique Centrale ont adopté ce mode de développement rural participatif de la Communauté Villageoise de Développement (CVD) qui regroupe les 10 (DIX) villages qui évoluent dans un même environnement culturel, linguistique, sociale et morale pour prendre en charge toutes leurs préoccupations en matière de développement rural avec comme objectif, de sortir la population paysanne de l'extrême pauvreté, Les CVD élisent démocratiquement leurs Dirigeants, organisent la vie Communautaire et fixent leurs priorités de développement selon des besoins à court, moyen et long terme de la population. Le Ministère de Développement rural vient en appui des CVD à travers les Centres de Développement Rural Intégré (CEDI). Les CVD élaborent leur propre budget, établissent leurs propres règles morales dans les secteurs de l'environnement, des eaux et forêts, de la gestion moderne des villages, des relations extérieures etc...

Ce système est entrain d'être appliqué dans les territoires de Bongandanga et Basankusu par l'ITAC/DERU avec le soutien du Ministère de Développement rural et seront en application dans les territoires de Yahuma, Djolu, Makanza et Befale, territoires qui partagent les mêmes frontières avec le territoire de Bongandanga qui est considéré comme notre Centre Opérationnel ou partira toutes nos activités dans les zones rurales de quatre territoires cités ci-dessus qui ont grandement besoin de notre assistance.

Nous pouvons travailler dans les 4 territoires qu'après avoir terminé la mise en œuvre des 38 CVD dans le territoire de Bongandanga pendant l'exercice 2021-2023, mais dans seul et unique condition que le Gouvernement Congolais par l'Entremise du Ministère de Développement Rural puisse financer le déploiement des CVD dans chaque territoire cité ci-dessus (formation des animateurs de développement rural- dotation des CVD- subvention semestrielle).

Si le Gouvernement Central par l'entremise du Ministère de Développement Rural finançait les projets de mise en œuvre des CVD dans le territoire de Bongandanga pendant l'exercice 2021-2023 et des territoires, de Basankusu, de Makanza, de Yahuma, de Djolu et de Befale pendant l'exercice 2023-2030, les cinq territoires sortiront de l'extrême pauvreté en 2032 et leurs productions agricoles connaîtront un essor sans précédent. Avec l'assistance du Gouvernement Congolais et des partenaires au développement, nous sommes convaincus que le développement rural participatif est la clef de développement des territoires ciblés.

Par la CVD, les femmes et les hommes des toutes catégories sont des acteurs majeurs de leurs propres développement et le Gouvernement par l'entremise du Ministère de Développement rural vient en

appui par des subventions régulières et le financement de nos projets. Pour la RDC, cette expérience innovante peut être appliquée dans 145 territoires de la RDC.

3. QUI DIRIGE L'ITAC/DERU

Le Département de Développement Rural Durable (ITAC/DERU) en sigle est dirigé par une équipe des techniciens de développement rural sous la Direction de l'Ingénieur Emmanuel MONDONGA, qui a reçu du Conseil d'Administration de l'ITAC, la mission principale de promouvoir le développement rural participatif et durable dans les zones rurales de 11 pays de l'Afrique Centrale, de lutter contre l'extrême pauvreté dans les zones par l'application des normes nationales, des Nations Unies, de l'Union Africaine, de l'Organisation Internationale du Travail et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale en matière de développement rural durable et participatif. L'ITAC/DERU travaille aussi avec des volontaires des pays membres de l'OIF mais également avec des Conseillers techniques affectés par les Ministères de Développement Rural dans les zones rurales pour appuyer des actions de l'ITAC/DERU sur le terrain et à notre demande.

Nous encourageons l'installation des Commerçants étrangers (portugais, grecques, syriens et palestiniens) dans les zones rurales des pays de l'Afrique Centrale dans seule et unique conditions qu'ils soient en ordre avec la loi en matière de migration et des chartes de paix, unité et solidarité des zones rurales de l'Afrique Centrale.

4. L'ITAC/DERU TRAVAILLE DANS QUELLE LOCALITE ?

Notre compétence s'étend sur toutes les zones rurales de 11 pays de l'Afrique Centrale, membres de la CEEAC.

En RDC, nous ambition légitime est de déployer les CVD, encadrés par 145 CEDI sur toute l'étendue de la RDC en raison d'un CEDI pour chaque territoire (il y a 145 territoires en RDC) de ce pays continent, mais pour des raisons techniques et budgétaires, nous travaillons pour le moment dans les territoires de Bongandanga et de Basankusu et dont trois ans, nous nous engagerons dans les territoires de Makanza (province de l'Equateur), Befale, Djolu (province de Tshuapa) et Yahuma (Tshopo), les territoires semi-abandonnés et les plus pauvres de la RDC, avant d'aller travailler dans d'autres territoires. Nous élargirons nos activités, chaque fois que le Gouvernement subventionnera nos activités. Nous demandons aux ONG ou Syndicats qui sont très actifs dans d'autres territoires de la RDC, de bien vouloir accepter de contacter l'ITAC/DERU dans ses adresses pour suivre une formation de dix jours pour lancer les activités de développement rural durable et participatif dans leurs territoires respectifs.

5. QUEL EST VOTRE TRAVAIL SUR LE TERRAIN.

Notre première mission est celle de participer activement au processus de développement rural en prenant en charge le développement rural durable et participatif des zones rurales des pays de l'Afrique Centrale en apportant notre propres expertises et en appliquant les normes en vigueur sur le plan national, régional et international, il s'agit :

- a. Promouvoir le développement rural participatif et durable de la RDC et de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- b. Participer à la mise en place des politiques nationales de développement rural;
- c. Lutter contre l'extrême pauvreté dans les zones rurales de la RDC et des pays de l'Afrique Centrale ;
- d. Promouvoir l'Agriculture familiale dans les zones rurales
- e. Installer les CVD et les CEDI dans chaque territoire de la RDC et des tous les pays de l'Afrique Centrale, membres de la CEEAC ;
- f. Assurer la formation continue des cadres des CVD, des Administrations locales de développement rural, des ONG de développement rural, de la protection de l'Environnement, des associations des femmes et des jeunes des zones rurales ;
- g. Assurer la préservation de l'environnement, des écosystèmes locaux des forêts, des eaux douces et des terres humides, de participer au reboisement communautaire, de la lutte contre les changements climatiques et de promouvoir l'éducation à l'environnement ;
- h. Promouvoir l'habitant rural décent ;
- i. Travaillez activement pour donner de l'eau potable et l'électrification rurale pour tous à la population des zones rurales ;

- j. Assurez la distribution et l'approvisionnement des biens de première nécessité dans les zones rurales ;
- k. Promouvoir les conventions des Nations Unies, de l'OIT et les Directives de l'UA, de la CEEAC et de la SADC portant sur les droits des paysans ;
- l. Promouvoir la politique de cantonnage manuel dans les zones rurales. ;
- m. La promotion des droits des femmes, des jeunes filles et des personnes de troisième âge ;
- n. Promouvoir l'exode urbain des jeunes cadres en faveur des zones rurales ;
- o. Représenter les intérêts des paysans de l'Afrique Centrale auprès des Organisations Régionales et Internationales.

6. VOUS TRAVAILLEZ AUSSI POUR LA PRÉSERVATION DES FORÊTS, DES EAUX DOUCES ET DES TERRES HUMIDES DES ZONES RURALES ?

La Bureau des Eaux et Forêts de l'ITAC/DERU est chargée :

- F. Les préservations des écosystèmes locaux des forêts, des eaux douces et des terres humides des zones rurales ;
- G. La protection des milieux physiques et biologiques des eaux douces et leurs écosystèmes aquatiques dans les zones rurales ;
- H. La protection des terres humides avec leurs biodiversités ;
- I. La protection de la flore et des faunes aquatiques, des terres humides et des forêts en voie d'extinction ;
- J. La création de zones aquatiques communautaires protégées ;
- K. La lutte contre les changements climatiques par le reboisement communautaire ;
- L. La protection des eaux douces des fleuves, rivières, lacs et ruisseaux ;
- M. La formation continue des acteurs du terrain dans les zones rurales.

7. COMMENT L'ITAC/DERU FINANCE-IL SES ACTIVITES.

L'ITAC/DERU est un appendice du Ministère de Développement Rural dans les zones rurales et semi-urbaines, des pays de l'Afrique Centrale, nous sommes à l'avant-garde de développement rural durable et participatif, bien que nous gardons notre statut d'une Organisation Internationale Non Gouvernement, totalement indépendante des Gouvernements, nous travaillons sur le terrain pour l'intérêt supérieure de la population paysanne et pour le compte du Ministère de Développement Rural dont nous appliquons la politique sur le terrain dans les zones rurales de chaque pays ciblé par le Conseil d'Administration de l'ITAC. Nous travaillons très étroitement avec les Administrations de développement rural sur le plan national, provincial et local.

Toutes nos activités de Développement Rural doivent être financées par les Ministères de Développement Rural des pays membres de la CEEAC dont l'ITAC évolue dans le budget annexe de chaque pays de la Sous-Région pour financer des activités de développement rural des pays concernés, conformément aux normes des Nations Unies et de l'Union Africaine. (Les ONG sont des piliers de développement rural, elles sont à l'avant-garde des politiques nationales de développement rural...). Pour le cas de la RDC, il existe un contrat de partenariat qui unie le Ministère de développement rural avec l'ITAC pour que tous les projets de l'ITAC dans le cadre de développement rural durable et participatif soient financés par le Ministère de Développement rural. Comme la RDC est un pays post-conflit avec une instabilité criante des Institutions de 2015-2020, nos projets n'ont pas été financés pendant cette période, ce qui a provoqué un grand retard et la paralysie de nos activités dans le territoire de Bongandanga et de Basankusu.

Cette situation est aggravée pour la RDC par la corruption endémique et une bureaucratie très lourde qui ont pris le pays en otage et paralysé son développement dans le secteur de développement rural alors que les défis à relever pour le développement rural sont énormes.

En attendant le nouveau Gouvernement, nous finançons nos activités en RDC avec 15% des cotisations payés par 278 organisations membres dans 11 pays de la Sous-Région. Nous attendons l'intervention du Ministère de Développement rural pour le budget 2021 ou devons évoluer dans le budget annexe du Ministère de développement rural, pour enfin nous permettre de se mettre au travail sur le terrain et de respecter les objectifs des Nations Unies portant les décennies de développement

rural (2000-2030) ou la RDC a accumulé les retards de 20 ans qu'elle doit récupérer pendant l'exercice 2021-2031. Nous n'avons plus le temps à perdre.

8. VOS RELATIONS EXTERIEURES ?

L'ITAC est la plus prestigieuse Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING) à vocation régionale (Afrique Centrale) et à caractère scientifique, pédagogique et du travail, spécialisée dans la gestion des sections des relations professionnelles et du travail dont le Développement Rural qui est l'une des sections des Relations Professionnelles et du travail.

L'ITAC est membre de l'Association Internationale des Relations Professionnelles et du Travail (ILERA), de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM), de l'Association Internationale Francophone de Développement Rural (AIFD) et Observateur au Conseil de Développement Rural de l'Asie-Pacifique (CDRAP). Nous avons le statut consultatif général à l'OIT, l'OIF, CEEAC, SADC et CEPGL.

L'OSCIDER/AFRICA (les Organisations de la Société Civile de Développement Rural d'Afrique) est une plateforme de réflexion et d'échange des expériences pour les ONG, ASBL, OPA, ORGAP et les Syndicat qui sont actives dans les zones rurale de 54 pays d'Afrique. L'ITAC/DERU assure la Présidence par intérim.

Nous sommes affiliés au Conseil Régional de Développement Rural d'Afrique Centrale (CRDRAC) qui est un organe tripartite de dialogue social dans le secteur de développement rural, il regroupe les partenaires traditionnels de développement rural (Gouvernements et les collectivités locales, les OSCIDER et les Entreprises rurales) de 11 pays de l'Afrique Centrale

Le CRDRAC est mis en place conformément aux dispositions de la convention 98 de l'OIT, avec l'objectif de promouvoir le dialogue social dans le secteur de développement rural à tous les niveaux (sous régional, national, provincial et local) pour la mise en place d'une politique commune dans le secteur de développement rural dans 11 pays de l'Afrique Centrale, membres de la CEEAC, capable de faire sortir le monde rural de chaque pays de la misère et de la pauvreté.

Le CRDRAC travaille activement pour la mise en œuvre de la politique commune de développement rural en Afrique Centrale. Le Département de Développement Rural durable de l'ITAC est membre de la Conférence tripartite du CRDRAC. Nous travaillons aussi très étroitement avec le bureau de développement rural de l'OIT. La prochaine Conférence tripartite du CRDRAC sera organisée à Kigali du 22 au 26 juin 2022. L'ITAC/DERU assure la vice-présidente de l'Association Internationale Francophone de Développement Rural (RIFDR) dont le siège se trouve pour le moment à Montréal, Canada.

Pour votre information, l'Association Internationale Francophone de Développement Rural (AIFD) en sigle est une puissante OING de l'espace Francophone qui regroupe 104 millions des paysans dans le monde, l'AIFDR organise 2080 Organisations paysannes et de Développement Rural dans tous les pays, membres de l'OIF dont l'ITAC/DERU est membre effectif.

9. QUI DOIT ETRE MEMBRE DE L'ITAC

L'ITAC/DERU ne peut organiser qu'une ONG ou Association de Développement Rural, autonome, libre et indépendante avec des pratiques et Directions démocratiques, entièrement contrôlent par ses membres avec une Administration visible. Il s'agit des :

- OPA (Organisations Professionnelles Agricoles)
- ONG (Organisations Non Gouvernementales) de développement rural
- Associations de développement rural locales ;
- Organisations paysannes, des agriculteurs, des pêcheurs, des éleveurs et des chasseurs ;
- Associations des femmes et des jeunes des zones rurales ;
- CVD sont toutes, membres de l'ITAC/DERU ;
- Association de défense de l'environnement dans les zones rurales ;
- Associations de défense des droits des femmes paysannes ;

- Personnes physiques nationales et étrangères peuvent être membres de l'ITAC/DERU, s'elles peuvent l'aider à réaliser ses objectifs

10. QU'EST QUE SIGNIFIE LE CEDI

Le Centre de Développement Rural Intégré (CEDI) est une coordination opérationnelle des activités de développement rural dans les territoires ou les collectivités locales, il est le point d'appui stratégique des Communautés Villageoises de Développement (CVD) qui sont des piliers de la politique de développement communautaire et de la prise en charge de la population de leur destin commun dans les zones rurales.

Le CEDI doit s'assurer que chaque CVD assume pleinement sa mission de sortir la population de chaque village, membre de la Communauté de la misère et de la pauvreté en cultivant la culture de l'amour du travail bien fait et de goût de l'effort pour tous.

Le CEDI a la mission d'apporter aux CVD toute assistance possible dont elles auront besoin pour accomplir leurs missions de réaliser tous les objectifs repris dans les 25 piliers de développement Communautaire dans les zones rurales.

Le CEDI fournit des services ci-dessous. Il s'agit de :

- Apporter toute assistance technique, Administrative et Financière aux Organisations paysannes
- Création des fermes agricoles pilotes en faveur des CVD ;
- Organiser des techniques agricoles appropriées ;
- Assistance technique pour les petits élevages (chèvres, moutons, porcs, pigeons, canards, poules, lapins, bovins)
- Organiser l'Élevage de pisciculture et aquaculture moderne pour tous ;
- Organiser l'Arboriculture et la sylviculture dans le cadre de reboisement (surtout les arbres fruitiers) ;
- Vente des entrants agricoles et des matériels agricoles ;
- Organiser des bibliothèques rurales et des salles de cinés
- Vente des produits de première nécessité aux fermiers et aux éleveurs ;
- Distributions des médicaments d'élevage et des vaccins ;
- La construction des ponts, des centres sociaux et des centres professionnels
- L'organisation des approvisionnements et distributions des paysans

Il apporte son assistance technique aux plantations, le reboisement communautaire, agriculture familiale, formation des acteurs locaux des CVD, des groupements, des secteurs et des territoires. Le CEDI fournira aux CVD des matériels agricoles dans le cadre de la technologie appropriée, les semences etc.... Nos ingénieurs agricoles, de développement rural, des écologistes, des vétérinaires, des ruralistes, des biologistes et c... sont à la disposition des CVD, des villages affiliés et des communautés villageoises.

Pour assister le monde rural pour son développement harmonieux, le CEDI peut ouvrir des Dépôts Pharmacies populaires, des écoles techniques et professionnelles, des fermes écologiques, des cantines populaires, des points de vente des carburants, des médicaments pour les animaux, organiser le micro finance, électrification rurale avec des rayons solaires, forages pour de l'eau potable et c...

11. Quels sont les Pays Partenaires de l'ITAC/DERU

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, l'ITAC/DERU est l'appendice des Ministère de Développement Rural des pays membres de la CEEAC à savoir : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la RDC, la RCA, de la République du Congo, du Rwanda, de Sao tomé et principe et du Tchad.

Nous travaillons sur le terrain pour eux et avec eux avec objectif de réaliser tous les objectifs du développement rural à l'horizon 2030.

Comme le secteur de développement rural est vaste, pour renforcer nos activités sur le terrain et obtenir rapidement des résultats voulus par la population paysanne, nous travaillons très étroitement avec les Ministères :

N. De l'agriculture, de l'environnement et développement durable, de la Pêche et de l'Elevage, de la formation professionnelle et Métiers, des Affaires sociales et Humanitaires et le Ministère de la Femme, Famille et Enfant.

Si le ministère de l'agriculture nous apportera son expertise pour appliquer la politique des Nations Unies portant sur l'AGRICULTURE FAMILIALE, le Ministère de l'Environnement et développement durable travaillera de concert avec nous pour la préservation des Ecosystèmes locaux des forêts, eaux douces et terres humides, l'éducation à l'environnement, reboisement communautaire et la lutte contre les changements climatiques, le Ministère de la formation professionnelle et Métiers, nous aidera à construire des Centres professionnels pour former des ouvriers qualifiés dans les secteurs de l'agriculture, de la protection de la nature, de la construction, de l'assainissement etc., le Ministère des pêches et Elevage nous assistera dans la préservation et la protection des milieux physiques et biologiques des eaux douces, le Ministère de la Femme, Famille et Enfant, nous aidera à l'organisation et à la défense des droits des femmes paysannes et de la jeune fille dans les zones rurales, et enfin le Ministère des Affaires sociales construira les centres sociaux pour apporter une assistance sociale de base à la population des zones rurales.

Ce que les Nations Unies appellent le «Développement Rural Global», la lutte pour le développement rural continue, la victoire est certain.

12. Qui Dirige l'ITAC/DERU.

En sa qualité d'une Organisation Démocratique, solidaire, libre et Autonome, tous les structures de l'ITAC ont un caractère démocratique, entièrement contrôlé par leurs membres qui ont la raison d'affirmer chaque fois que cela est nécessaire que Le Département de Développement Rural est un instrument efficace au service des paysans, avec les paysans et pour les paysans dans le cadre de développement durable et participatif à l'horizon 2030, proclame par les Nations Unies.

L'ITAC/DERU est dirigé par trois organes Dirigeants à savoir :

- O. Secrétariat Permanent de DERU ;
- P. Bureau Exécutif Permanent de DERU
- Q. Comité Central de Développement Durable et Participatif.

13. La Politique de la Formation.

La politique de la Formation de l'ITAC/DERU repose sur six priorités à savoir :

- La formation des acteurs de Développement local (villages, groupements, chefferies, collectivités et territoires) ;
- La Formation Continue des praticiennes et praticiens de Développement Rural (les cadres provinciaux) ;
- La formation des cadres supérieurs et des décideurs politiques (une fois l'an sur le plan international : CERCA International, OIT et OID) ;
- La Conférence Provinciale de Développement Rural (chaque province)
- Le Congrès National de Développement Rural (une fois chaque trois an) ;
- La Conférence Sous Régionale de Développement Rural (une fois chaque trois an) ;
- Le Congrès international de Développement Rural (une fois chaque trois an).

Nous ne devons pas oublier que les politiques développement rural durables et participatifs se renouvellent par la formation continue de haut niveau des acteurs locaux de développement local

14. DU CONSEIL NATIONAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

En RDC, la mise en place du Conseil National de Développement Rural du Congo (CNDRC) est une urgence pour les paysans de 145 territoires de la RDC avec objectif d'accélérer le développement local, un organe non étatique de la promotion de dialogue dans le secteur de développement rural et qui regroupe les Gouvernements et les collectivités locales, les OSCIDER et les Entreprises Rurales

(Coopératives, Entreprises d'exploitation agricole comme la CCP à Basankusu et CCC à Lisala), avec des instances au niveau provincial et local.

Le CNDRC est convoqué par son Président, une seule fois l'an pour faire le point de développement de ce secteur et faire des propositions.

Le CNDRC qui est un organe qui existe dans tous les pays de l'Afrique Centrale a comme mission :

1. Regrouper tous les partenaires de développement rural pour trouver des solutions idoines sur toutes les grandes questions de développement rural ;
2. Mettre en place une politique nationale de développement rural ;
3. Soutenir la politique générale de redressement économique, social, moral et culturel du monde rural ;
4. Lutter contre la pauvreté dans les zones rurales ;
5. Encourager la construction des infrastructures de base dans les zones ; rurales
6. Encourager des investissements dans les zones rurales ;
7. Lutter contre les changements climatiques dans les zones rurales ;
8. Encourager l'exode urbaine vers le monde rural.

15. COMMENT CONTACTEZ ITAC/DERU

Voici nos contacts.

Institut du Travail de l'Afrique Centrale
Département de Développement Rural Durable (DERU)
B.P. 2901 KINSHASA GOMBE, RDC
TEL : +243 821776118-897158910-903635328
E-mail : itac.orgsr@gmail.com
Site web : www.itac-ilca.org

ITAC/DERU BASANKUSU
Coordination Opérationnelle CVD
12, Avenue MOBUTU, BASANKUSU, Province de l'Equateur
Tél : +243 815144413
E-mail : itac-derubsks@gmail.com

ITAC/DERU MOANDA
C/° ONG , B.P 54 MUANDA
KONGO CENTRAL, RDC
TEL : 002438190055466

ITAC/DERU Bongandanga
Centre de Développement Rural Intégré de PIMU
St. Germain (CEDI)
Coordination Opérationnelle CVD
Pimu Centre, Lisala, Province de la Mongala,
RDC
Tél : +243 811285300
E-mail : itac-derubgdg@gmail.com

Fait à Pimu le 15 octobre 2020
Département de Développement Rural Durable